

M. Benoît LECLERCQ  
Directeur général  
AP-HP  
3 avenue Victoria  
75004 PARIS

Paris, le 31 mars 2010

Monsieur le directeur général,

Je tiens à vous faire part de mes plus vives inquiétudes suite aux annonces de restructurations au sein de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, et particulièrement en ce qui concerne les centres d'interruption volontaire de grossesse.

Les centres d'IVG des hôpitaux Broussais, Jean Rostand et Tenon ont récemment été fermés et celui de l'hôpital Saint-Antoine devrait suivre à la fin de cette année. D'autres centres seraient menacés à l'hôpital Avicenne de Bobigny et à celui de Poissy St-Germain-en-Laye. Aujourd'hui, c'est celui de l'hôpital Louis Mourier qui voit ses moyens diminués avec la décision de ne pas suppléer au départ d'un praticien contractuel.

Je comprends parfaitement les fortes contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les hôpitaux publics, notamment depuis la loi « Hôpitaux, patients, santé et territoires » qui a imposé d'illusoirs objectifs de retour à l'équilibre financier, eu égard aux moyens alloués aux hôpitaux publics et aux missions de service public qu'ils remplissent. Je m'étonne d'autant plus de cette décision de restreindre les moyens humains affectés au centre d'IVG de Louis Mourier, alors même que Madame la ministre de la santé s'est, enfin, décidée à revaloriser les forfaits versés aux établissements qui pratiquent des IVG, cette revalorisation atteignant même 63% pour les IVG instrumentales avec anesthésie.

Tout aussi inopérant m'apparaît l'argument selon lequel la grande majorité des IVG serait aujourd'hui médicamenteuse et pratiquée en ville, diminuant d'autant le nombre d'IVG instrumentales effectuées dans les établissements de santé. Vous n'ignorez pas en effet que les dépassements d'honoraires habituellement pratiqués restreignent considérablement l'accès à la médecine de ville pour les femmes les plus précaires, les amenant à se tourner vers les hôpitaux publics. C'est ainsi que le nombre d'IVG pratiquées à Louis Mourier ne cesse d'augmenter, selon les responsables du service, avec 1200 IVG par an sur les 11900 pratiquées dans les 17 centres de l'AP-HP en 2009.

L'accès à l'interruption volontaire de grossesse est un droit consacré par la loi. Il est de la mission des hôpitaux publics de rendre ce droit effectif.

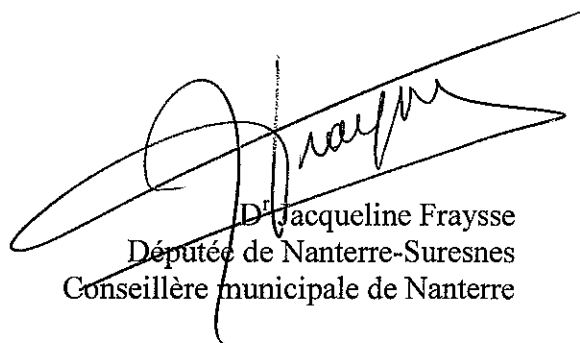
Et de ce point de vue, le centre IVG de l'hôpital Louis Mourier, récemment restructuré, dispose de sérieux atouts. C'est l'un des rares centres à rester ouvert pendant la période estivale et à pratiquer des IVG sous anesthésie locale, moins risquées et moins onéreuses que sous anesthésie générale. Il réalise des interruptions jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée en respectant les délais de prise en charge préconisés par la haute autorité de santé.

En octobre dernier, l'Inspection générale des affaires sociales a publié un rapport sur « La prise en charge de l'interruption volontaire de grossesse » qui insiste sur les obstacles, encore trop nombreux, que peuvent rencontrer les femmes souhaitant interrompre leur grossesse. Il formule également un certain nombre de recommandations dont certaines sont pleinement remplies par le centre d'IVG de l'hôpital Louis Mourier, et notamment :

- Préserver une pratique dans des établissements de santé de proximité, qui n'oblige pas les patientes à des déplacements mal commodes et onéreux (recommandation n° 9) ;
- Assurer la possibilité de recourir à tout moment aux différentes techniques d'IVG, y compris l'IVG par aspiration dans les cas où le processus médicamenteux est mal supporté par une patiente (recommandation n° 16) ;
- Maintenir et promouvoir l'IVG par aspiration sous anesthésie locale en assurant la formation des soignants à cette technique (recommandation n° 18).

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande de maintenir une offre de soin de proximité pour les IVG au sein de l'AP-HP, en maintenant notamment les moyens humains alloués au centre d'IVG de l'hôpital Louis Mourier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.



D<sup>e</sup> Jacqueline Fraysse  
Députée de Nanterre-Suresnes  
Conseillère municipale de Nanterre

Copie à M. Christophe Kassel, chef de projet pour le groupement hospitalier 3BLM, Beaujon, Bichat, Bretonneau et Louis Mourier, M. Erik DUSART, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, et Mme Boubilley, médecin responsable du centre de contraception et d'IVG de l'hôpital Louis Mourier.